

BUDGET COMMUNAL 2021

**Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code
de la démocratie locale**



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1. Introduction

A l'instar des première et deuxième modifications budgétaires, ce projet de budget initial 2021 est particulièrement marqué par la prise en compte des différents impacts, en recettes comme en dépenses, de la crise sanitaire du COVID-19. Cet impact, comme annoncé, s'avère fortement négatif pour les finances communales. Les dernières prévisions du SPF Finances tablent sur une forte contraction des recettes en matière d'additionnels à l'impôt des personnes physiques : les recettes annoncées pour 2021 sont en effet inférieures de plus de 600.000 € par rapport à l'évolution naturelle de ces recettes hors crise. L'impact annoncé pour 2022 est encore plus négatif avec un écart de près de 900.000 € par rapport à une projection naturelle. D'autres recettes sont également impactées par la réduction de l'activité économique, comme la dotation du Fonds des communes. Au niveau des dépenses, outre les enveloppes one-shot prévues pour faire face à la crise (plan de relance, moyens de lutte contre la crise sanitaire, soutien du personnel pour la mise en œuvre du PST), la dotation au CPAS doit également être majorée pour faire face à l'augmentation des demandes d'aide et les dépenses de personnel suivent leur progression automatique en lien, entre autres, avec les évolutions barémiques et de carrière de la fonction publique.

Face à cette situation, cet exercice budgétaire 2021 s'assimile, à ce stade, à un exercice de transition marqué par une nécessaire prudence impliquant l'absence de nouvelle dépense non-obligatoire structurelle mais également de nouvelle réduction structurelle du taux des centimes additionnels au précompte immobilier. L'objectif de réduction progressive de ces centimes additionnels est cependant bien maintenu.

Un dernier élément doit également être ajouté afin de compléter la compréhension du contexte dans lequel ce projet de budget est proposé. En effet, devant faire face à la reprise progressive du financement de la zone de secours du BW, la Province du BW vient d'annoncer une série de mesures d'économie qui impacteront indubitablement les finances des communes mais également des citoyens. Les suppressions annoncées par la Province de différents appels à projets habituellement destinés aux communes ainsi que de plusieurs primes consacrées aux citoyens nous obligeront à adapter, à reporter, voire même à supprimer certains projets visant l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants.

Dans ce contexte particulièrement difficile, le projet de budget présenté se solde par un équilibre strict tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Parmi les principaux investissements prévus, relevons enfin : la construction du nouveau hangar communal, le lancement d'un marché d'auteur de projet pour la rénovation du centre sportif, la réalisation d'un parking à l'école de Perbais ainsi que la mise en œuvre d'un Plan trottoirs.



2. Budget ordinaire 2021

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde budgétaire nul, à l'instar des première et seconde modifications budgétaires de l'exercice 2020. Le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.007.227,5 €. Tenant compte des prélèvements proposés, le boni général s'élève à 522.788,39 €.

Recettes ordinaires exercice propre	9.024.645,72 €
Dépenses ordinaires exercice propre	9.024.645,72 €
BONI exercice propre	0,00 €
Recettes globalisées ordinaires	10.031.873,22 €
Dépenses globalisées ordinaires	9.024.645,72 €
Boni avant prélèvements	1.007.227,5 €
Prélèvements	484.439,11 €
BONI général	522.788,39 €

La principale opération reprise au niveau des exercices antérieurs concerne l'intégration de l'estimation du résultat de l'exercice 2020 suite à la modification budgétaire n°2, soit un boni général de 1.005.561,19 €.

Les prélèvements repris dans le tableau ci-dessus intègrent les deux mouvements suivants :

- un prélèvement en faveur du service extraordinaire de 250.000,00 € afin de garantir le financement des investissements à moyen terme ;
- une réalimentation du fonds de réserve ordinaire de 234.439,11 € au départ du boni général.

D'autres dépenses et recettes de prélèvements seront détaillées plus loin.

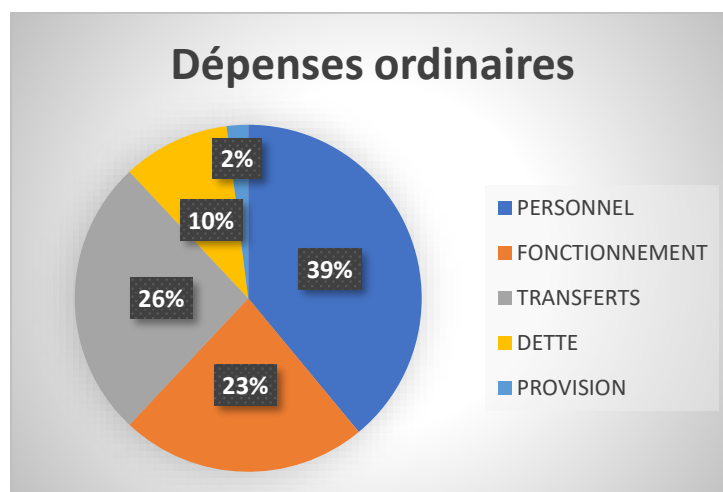
a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 9.024.645,72 €.**





Variation des dépenses ordinaires :

	2020 ini	2021 ini	Variation %
Personnel	3.314.066,26	3.511.770,31	5,97
Fonctionnement	1.944.605,92	2.089.039,28	7,43
Transfert	2.164.621,47	2.323.254,77	7,33
Dette	1.042.107,93	932.868,53	-10,48
Provision	59.760,16	167.712,83	180,64

La majoration des **dépenses de personnel** de 197.704,05 € (+5,97 %) par rapport au budget initial 2020 s'explique essentiellement par (montants hors réduction de cotisation et recette) :

- l'intégration, en année pleine, des engagements (comptable temps plein au service Finances, Directrice financière à temps plein, reprise agent logement) et des augmentations de temps de travail (garderie scolaire notamment) décidés en 2020 ; l'ensemble de ces mouvements représentent un montant de 81.364,01 € ;
- le retour à temps plein, pour une partie de l'année, d'une conseillère du service environnement/mobilité : + 27.450,36 € ;
- l'adaptation des crédits nécessaires au recrutement de l'agent constatateur (+13.697,29 €) ; en effet, il a finalement été décidé que l'agent constatateur commun aux communes de Mont-Saint-Guibert (2/5), Chastre (1/5) et Walhain (2/5) sera engagé par Walhain. Une recette visant le remboursement des coûts de traitement et de fonctionnement supportés par les deux autres communes est inscrite par ailleurs ;
- l'inscription des crédits nécessaires au paiement des pensions de deux anciens mandataires (+13.319,48 €).

Le solde de l'augmentation (un peu plus de 60.000 €) vise la prise en charge des différentes évolutions barémiques et d'une statutarisation prévues en 2021. En outre, le Plan d'embauche prévoit l'engagement d'un Conseiller en Prévention dans le courant de l'année 2021 afin de se mettre en conformité avec les obligations légales en la matière. Ce Conseiller en Prévention travaillera également pour le CPAS. Enfin, il est à noter que les crédits visant le paiement des jetons de présence des membres de la CCATM sont désormais repris au sein des dépenses de personnel et non plus de fonctionnement.



En matière de **dépenses de fonctionnement**, une augmentation globale de 144.433,36 € est observée. Cette majoration intègre néanmoins l'inscription de trois éléments one-shot :

- une enveloppe de 25.000 € pour la prise en charge de dépenses en lien avec le Plan de relance économique, sociale et culturelle. En fonction des besoins, cette enveloppe sera adaptée en cours d'année ;
- un montant de 50.000 € pour les moyens de lutte contre le COVID-19 (achat de masques, de gel hydroalcoolique, de produits d'entretien, placement de parois de protection, ...) ;
- une provision de 120.000 € affectée à la mise en œuvre du volet interne du PST afin, notamment, de soutenir le personnel, en cette période de crise, dans la mise en œuvre des différents projets du PST découlant des résultats de l'audit de fonctionnement. Plusieurs demandes de renforts structurels ont été formulées par différents services. Etant donné l'impact attendu de la crise sur les finances communales, ces demandes structurelles n'ont pas été acceptées. Cette provision de 120.000 € visera uniquement à prendre en charge des dépenses conjoncturelles.

Ainsi, **de manière structurelle, les dépenses de fonctionnement diminuent d'un peu plus de 50.000 €**. Cette diminution est le fruit de la poursuite de l'analyse détaillée des différents postes des dépenses de fonctionnement afin de se rapprocher, progressivement, d'un budget vérité. Les efforts en la matière seront poursuivis.

Les **dépenses de transfert** augmentent de 158.633,30 € par rapport à l'initial 2020. Cependant, par rapport à la deuxième modification du budget 2020, ces dépenses diminuent de 97.681,57 €. Les principales variations par rapport à la 2^{ème} modification du budget 2020 sont les suivantes :

- Dotation au CPAS : +58.750 €. Par ailleurs, une dotation exceptionnelle visant à réalimenter les réserves du CPAS est à nouveau prévue à hauteur de 80.000 € ;
- Dotation à la zone de Secours : -5.112,94 € ;
- Dotation à la zone de Police : un montant de 18.000 € est inscrit en provision afin de couvrir la majoration de la dotation qui sera prévue au budget non encore approuvé de la zone ;
- Subsidés aux fabriques d'église : -6.404,16 € ;

Par ailleurs, à ce stade, le projet de budget n'intègre pas d'enveloppe de transfert dans le cadre du Plan de relance économique, sociale et culturelle. En fonction du besoin, des moyens pourront être prévus dans le cadre de la première modification budgétaire. Enfin, les moyens destinés aux soutiens aux associations qui s'élèvent globalement à 11.000 € feront l'objet d'une répartition également dans le cadre de la première modification budgétaire.

Les **dépenses de la dette** se réduisent de 109.239,40 €. Cette diminution est le fruit de la réduction du recours à l'emprunt pour les investissements réalisés en 2019 et 2020. Une nouvelle opération de gestion active de la dette sera proposée dans le courant de l'année 2021.

Enfin, au niveau des **provisions**, plusieurs mouvements sont à relever :

- 129.712,83 € supplémentaires pour la provision visant à faire face aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire actuelle. Cette provision atteint désormais 500.000 €.



- 20.000,00 € pour les coûts liés au fonctionnement de la zone de secours du BW. Ce montant vise à couvrir la diminution attendue mais non encore confirmée de la subvention dégressive octroyée à la création de la zone par la Province.
- 18.000,00 € afin d'assurer l'indexation prévue de la dotation à la zone de police (cf. ci-dessus).

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 9.024.645,72 €.**

L'impact annoncé de la crise du Covid-19 sur l'économie se concrétise de manière significative au travers des recettes inscrites dans le projet de budget 2021 de notre commune. Les prévisions transmises par le SPF-Finances en matière d'additionnels à l'impôt des personnes physiques traduisent une contraction importante des recettes attendues. Le tableau ci-dessous compare l'évolution « naturelle » attendue des additionnels IPP pour notre commune aux dernières prévisions transmises par le SPF Finances :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prévisions SPF Finances	3.122.174,90	3.245.820,28	3.812.946,69	3.507.647,40	3.474.012,25	3.465.302,61	3.536.999,22	3.649.568,19	3.765.953,00
Trajectoire "naturelle"	3.122.174,90	3.245.820,28	3.507.647,40	3.812.946,69	4.076.429,50	4.358.119,54	4.659.274,97	4.981.240,89	5.325.455,34
Différence					-602.417,25	-892.816,93	-1.122.275,75	-1.331.672,70	-1.559.502,34

La perte de recettes mise en avant par cette comparaison pour l'exercice 2021 s'établit à plus de 600.000 €. De manière cumulée sur la trajectoire 2021-2025, la perte totale s'établirait à plus de 5,5 millions €. L'impact de la crise, si les prévisions du SPF Finances se confirment dans les faits, serait donc extrêmement négatif pour nos finances communales. Dans ces conditions, dans l'attente de la confirmation ou de la vérification dans les faits de ces prévisions, il est nécessaire d'adopter une politique budgétaire particulièrement prudente. En effet, si nos recettes se réduisent du fait de l'impact de la crise, une partie importante de nos dépenses continueront à progresser (évolution automatique des salaires et indexation des prix des biens et services). Il apparaît donc clairement qu'il n'est pas envisageable, à ce stade, de proposer une nouvelle diminution des centimes additionnels au précompte immobilier. L'objectif de réduction progressive de ces centimes additionnels est cependant maintenu. Pour information, depuis 2018, seules 5 communes wallonnes ont diminué leur taux de précompte immobilier, 26 l'ont augmenté. Au niveau du Brabant wallon, nous sommes la seule commune à avoir diminué notre taux.



De manière synthétique, l'évolution des principales recettes de la commune est la suivante :

	MB2/2020	2021	Variation %
Additionnels IPP	3.507.647,40	3.474.012,25	-0,96
Additionnels PRI	1.910.408,37	1.933.501,93	1,21
Fonds des communes	1.115.159,72	1.088.294,36	-2,41

La dotation du Fonds des communes diminue également, traduisant l'impact de l'écrasement des paramètres macro-économiques ainsi que l'effet automatique des diminutions du taux de centimes additionnels du précompte immobilier opérées les deux années précédentes.

Au niveau des recettes, il faut encore relever un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire de 234.439,11 € réalisé, en application des mesures d'assouplissement budgétaire décidées par le Gouvernement wallon, afin de financer la majoration de la provision visant à faire face aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire actuelle (+ 129.712,83 € permettant de majorer la provision à 500.000,00 € au total), l'octroi d'une nouvelle dotation exceptionnelle au CPAS de 80.000,00 € et, partiellement, l'inscription d'une enveloppe de 25.000,00 € visant la prolongation de notre Plan de relance économique, sociale et culturelle.

3. Budget extraordinaire 2021

Le service extraordinaire se clôture par un résultat à **l'équilibre**, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

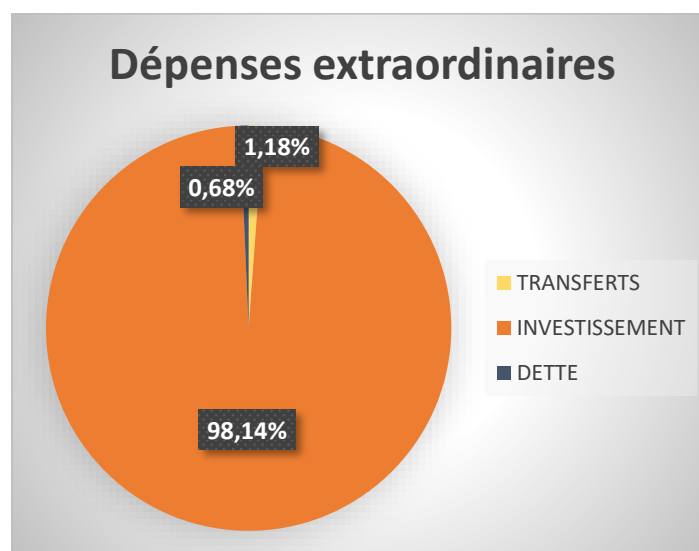
Recettes extraordinaires exercice propre	2.780.561,80 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	3.750.097,72 €
Exercice propre (<u>avant</u> prélèvements)	- 969.535,92 €
Prélèvements	969.535,92 €
Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)	0,00 €
Recettes globalisées extraordinaires	3.750.097,72 €
Dépenses globalisées extraordinaires	3.750.097,72 €
BONI général	0,00 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).





Les projets suivants sont repris au budget extraordinaire de l'exercice 2021 :

Projets	Montant
Nouveau hangar communal	900.000,00 €
Réfection de la Grange des Six heures (NSV)	607.904,03 €
Honoraires projet rénovation/agrandissement centre sportif	300.000,00 €
Travaux parking de l'école de Perbais	250.000,00 €
Valorisation Vieux Château	200.000,00 €
Réfection voiries diverses 2021/bail entretien	150.000,00 €
Dalles de béton 2021	150.000,00 €
Trottoirs/Mobilité/Sécurité	100.000,00 €
Aménagement sas entrée maison communale	80.000,00 €
Végétalisation des cimetières communaux	75.000,00 €
Honoraires - Rénovation du Fenil	62.725,65 €
Acquisition de mobilier et équipement numérique des écoles	60.000,00 €
Honoraires aménagement ancien bâtiment école C.F. à Nil	60.000,00 €
Remplacement éclairage Phase II/2021	55.000,00 €
Achat panneaux bornes incendie (hydrant)	50.000,00 €
Honoraires - Rénovation Maison communale	50.000,00 €
Acquisition radar répressif	45.000,00 €
Équipement hangar communal (matériel divers)	40.000,00 €
Honoraires PIC 2022-2024	40.000,00 €
Entretien ouvrage d'art communal	35.000,00 €
Transformation et restauration - La Forge (suppléments)	34.013,59 €
Aménagement de la Place St Vincent	30.500,00 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	30.000,00 €
Sécurisation des accès aux bâtiments scolaires (cylindres)	30.000,00 €
Équipement mobilier bibliothèque La Forge	30.000,00 €
Subside F.E. Saints-Vincent & Martin	30.000,00 €
Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propriété publique	25.000,00 €



Honoraires parking de Perbais	22.000,00 €
Accessibilité PMR aux services publics (Salle Jadinon)	22.000,00 €
Sécurisation passages piétons	20.000,00 €
Honoraires plan investissement PIC 2019-2021 (Phase II)	20.000,00 €
Equipement mobilier salle La Forge	20.000,00 €
Plan de relance économique – COVID 19	15.000,00 €
Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles béton, ...)	15.000,00 €
Cuisine salle du Fenil	12.000,00 €
INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue Cruchenère	10.553,21 €
Entretien des infrastructures sportives	10.000,00 €
Rachat de la camionnette Renault Kangoo	10.000,00 €
Subside F.E. Notre Dame	8.017,00 €
Restauration de la fontaine Saint Georges	7.225,00 €
Subside F.E. Saints-Joseph & Martin	6.337,56 €
Restauration de la chapelle Bon Dieu du Chêne	5.000,00 €
Acquisition de conteneurs à puces	5.000,00 €
INBW - libération participations station de pompage sous la rue des Hayettes PIC 2019-2021	4.779,26 €
Acquisition de mobilier bureau	4.000,00 €
INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue de la Sucrierie	3.949,32 €
Restauration des chapelles et potales	3.000,00 €
INBW - libération participations égouttage prioritaire Trichon Abbessse PT2010-2012	2.103,52 €
INBW - libération participations égout prioritaire Grand Rue	2.054,91 €
INBW - libération participations égouttage rue de la Sucrierie	1.934,67 €
Total	3.750.097,72 €

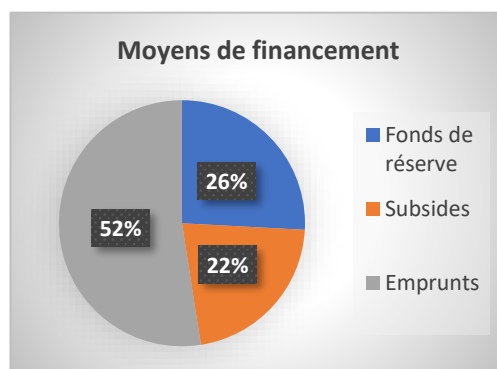
b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les investissements inscrits au budget 2021 seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 969.535,92 € (26%)
- Subsidés : 813.181,14 € (22%)
- Emprunts : 1.967.380,66 € (52%)



4 ■ Etat des fonds de réserves et des provisions

L'évolution des fonds de réserves et des provisions tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de budget 2021 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2019	Disponible présumé fin 2020	Dotation prévue au budget 2021		Utilisation prévue au budget 2021	Solde présumé fin 2021
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	1.445.831,35	815.831,35	234.439,11	0,00	234.439,11	815.831,35
Fonds de réserve extraordinaire	1.211.431,19	1.192.036,61	250.000,00	0,00	969.535,92	472.500,69
Provisions	0,00	370.287,17	167.712,83	0,00	0,00	538.000,00
TOTAL	2.657.262,54	2.378.155,13	652.151,94	0,00	1.203.975,03	1.826.332,04

En intégrant l'alimentation prévue au projet de budget 2021 du fonds de réserve ordinaire de 234.439,11 €, le transfert de 250.000,00 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire et l'alimentation et l'utilisation prévues, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2021 ainsi que la majoration des provisions inscrites au budget, **les moyens mis en réserve et en provisions sont estimés, fin 2021, à 1.826.332,04 €.**

